Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 64 (1972)

Heft: 1

Artikel: Les douze mois de l'année 1971

Autor: Nobel, Guido

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-385647

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



Nº 1 Janvier 1972 64° année

Les douze mois de l'anneé 1971

Par Guido Nobel

Comme l'année dernière, au seuil de 1972, nous voulons jeter un bref regard rétrospectif sur les événements les plus importants des douze mois qui viennent de s'écouler, événements importants pour les travailleurs, pour le mouvement syndical qui a, au cours de l'année dernière, à nouveau enregistré des succès réjouissants dans tous les secteurs de l'économie.

Au fil des mois, nous avons relevé:

Janvier

En ce début d'année, les trois centrales syndicales italiennes ont invité le gouvernement de Rome et le Conseil fédéral à reviser de manière fondamentale l'accord italo-suisse de 1964 relatif au statut des travailleurs italiens dans notre pays. Les syndicats italiens demandaient à leur gouvernement de durcir sa politique à l'égard de la Suisse et en particulier d'interrompre les pourparlers en vue d'une association de la Confédération helvétique au Marché commun. De cette façon ils entendaient contraindre Berne à lever toutes les dispositions discriminatoires à l'égard de la main-d'œuvre étrangère. L'Union syndicale suisse ne pouvait, quant à elle, que confirmer la position qu'elle a toujours défendue soit que les saisonniers doivent bénéficier eux aussi d'une plus grande mobilité. L'USS tint aussi à relever que les pressions exercées par les syndicats italiens sur son gouvernement n'étaient pas de nature à faciliter la solution d'un problème difficile en soi.

En Espagne, la répression contre les syndicats clandestins s'aggrave. 80 travailleurs sont arrêtés et torturés à Séville. Cette situation justifie une nouvelle démarche du BIT réclamant le respect et l'application des droits syndicaux et des libertés civiles.

*

Pour la première fois depuis de nombreuses années, les Chambres fédérales se sont réunies en session extraordinaire. Le Conseil

des Etats abordait le nouveau projet de réforme des finances fédérales, alors que le Conseil national s'occupait du développement de la prévoyance professionnelle (AVS et second pilier). C'est le collègue Richard Müller, secrétaire général de l'Union PTT, qui, au Conseil national, a développé la conception syndicale des trois piliers. Alors que le chef du Département de l'intérieur, le conseiller fédéral H.P.Tschudi, fixait «l'horaire» de la restructuration de notre système de sécurité sociale. La 8° revision de l'AVS doit être avancée de telle manière qu'elle puisse entrer en vigueur le 1° janvier 1973. L'article constitutionnel relatif au renforcement du second pilier qui est à considérer comme contre-projet aux initiatives sur l'AVS sera soumis au peuple vers la fin de l'année 1972.

Février

Enfin, nos femmes sont citoyennes à part entière!

En effet, le 7 février 1971, date historique, les citoyens de notre pays, par 621 403 oui contre 323 596 non ont voté en faveur du suffrage féminin. Seuls cinq cantons et trois demi-cantons ont répondu négativement. Ce sont: Schwyz, Obwald, Uri, Glaris, St-Gall, Thurgovie et les deux Appenzell.

Ainsi les femmes voient s'estomper les discriminations dont elles étaient l'objet.

La Commission fédérale de la consommation publie son rapport concernant la perception du service dans les restaurants. Après une enquête approfondie s'étendant sur plusieurs mois, la Commission fédérale fait les constatations suivantes:

«Le manque d'uniformité dans le calcul du service qui, selon les restaurants est ou n'est pas inclu dans le prix, jette la confusion dans les esprits et cause du mécontentement. A l'origine, le service compris fut introduit uniquement dans les régions touristiques ainsi que dans les buffets de gare. Depuis lors, cependant, un nombre assez considérable de restaurateurs ont également passé au système du service compris.»

En conclusion, la Commission recommande l'introduction généralisé du service compris.

Mars

Centenaire de la Commune de Paris qui fut l'un des plus grands événements de l'histoire européenne du siècle dernier. Pour la première fois, le prolétariat industriel a conquis, encore que temporairement, le pouvoir avec l'aide des intellectuels de gauche et l'appui de larges milieux de la petite bourgeoisie de la ville lumière. Le 18 mars 1871, les Parisiens avaient conquis le pouvoir. A ce

propos, Karl Marx écrivait: «Le Paris des travailleurs et leur Commune apparaîtra éternellement comme l'annonce glorieuse d'une société nouvelle. Les noms de ses martyrs sont gravés dans le cœur de la classe ouvrière.»

La commémoration de cet anniversaire a fait connaître cette révolution ouvrière aux jeunes générations.

*

A Genève, des grèves ont éclaté dans la métallurgie. Déclaration fracassante, excessive, considérations sommaires et partiales, l'information est totalement faussée. Un conflit de salaire ou plutôt une grossière erreur psychologique patronale habilement utilisée par certains groupuscules gauchistes est à l'origine de ces grèves. Les nerfs des travailleurs dans des usines comme Hispano-Suiza avaient été mis à rude épreuve. Pendant des mois ces ouvriers ont vécu dans une incertitude pesante quant à la possibilité de conserver leur emploi. Ajoutez à cela les relations plus ou moins tendancieuses de ces événements qu'en ont faites certains journalistes et l'on connaît les raisons de la détérioration du climat social dans la ville de Calvin.

Cependant, grâce à l'intervention immédiate et énergique de la FOMH, le différend a pu être rapidement vidé.

Comment de tels événements peuvent-ils se produire? Il faut pour cela comprendre que les réalités sociales d'aujourd'hui ne sont plus celles d'hier. Le secrétaire central de la FOMH, André Ghelfi, disait à ce propos: «Dans les milieux patronaux on s'imagine trop facilement que l'esprit conventionnel mis en place une fois pour toutes en 1937 n'a pas à être revu et adapté. On ne pourra nous empêcher de penser que dans ce malheureux conflit les employeurs sont partis de l'idée que le pire qu'ils risquaient c'est de devoir subir la procédure conventionnelle, mais qu'en tout état de cause la paix sociale était un fait acquis sur lequel il n'y avait pas à revenir. Dès lors, pourquoi faire des concessions, même formelles? Pourquoi se préoccuper des modifications intervenues dans la structure, et les modes de penser des travailleurs de 1971? Pourquoi accorder quelque attention au travail de sape des gauchistes, pourquoi tenir compte des avertissements répétés des représentants du personnel sur la dégradation progressive du climat des entreprises?» Et André Ghelfi conclut: «Beaucoup d'yeux se sont ouverts, mais un peu tard. Souhaitons cependant que ce coup de tonnerre rappelle aux employeurs que la Suisse est un pays comme les autres et que la paix sociale à l'égal de sa démocratie doit se gagner chaque jours.»

*

Evénement important, le lancement d'une initiative syndicale sur la participation. Pour la première fois dans l'histoire, les trois centrales syndicales: Union syndicale suisse, Confédération des syndicats

chrétiens et Association suisse des syndicats évangéliques lancent en commun une initiative qui vise à compléter la Constitution fédérale et qui a la teneur suivante:

«La Confédération a le droit de légiférer sur la participation des travailleurs et de leurs organisations aux décisions dans les entreprises et administrations.»

Au cours d'une conférence de presse, le texte de l'initiative ainsi que ses modalités sont rendus publics.

La participation s'inscrit dans la suite logique de la politique syndicale en générale, de l'USS en particulier. La cueillette des signatures commence immédiatement.

Avril

Ce mois, qui est celui du renouveau, commence mal pour le mouvement syndical. En effet, le premier avril, un grand syndicaliste, Pierre Aragno, est porté en terre. Pierre Aragno, c'est toute une époque. C'est toute un vie consacrée à aider autrui. A 20 ans, il est membre du Comité du syndicat des typos. Quelques mois plus tard on lui confie la rédaction du Gutenberg. Son activité syndicale le faisant apprécier de chacun, il assume la présidence du personnel de vente. C'est ainsi qu'en 1920 il est engagé par la FCTA comme premier secrétaire permanent romand. Ainsi il entre de pleins pieds dans la lutte pour ses collègues des transports, du commerce et de l'alimentation. Durant plusieurs législatures, on le voit siéger au Grand Conseil neuchâtelois. Il est aussi conseiller général à Neuchâtel durant d'innombrables années. Lorsque à 60 ans, Pierre Aragno abandonne le poste de secrétaire syndical, il continue cependant à assumer la rédaction de Solidarité et ce n'est qu'à son 80° anniversaire qu'il pose définitivement sa plume. Cette brève énumération nous montre Pierre Aragno tel qu'il était: dynamique, débordant de vitalité. Il fut un grand chef syndicaliste. La classe ouvrière de Suisse romande lui doit beaucoup.

*

Ayant décidé de supprimer sans préavis la gratification de printemps pour l'ensemble du personnel, la direction de Paillard SA a ainsi violé gravement la convention qui lie la FOMH au Groupement des métallurgistes vaudois, dont Paillard est le membre le plus important. Cette décision brutale portée à la connaissance du personnel a provoqué les remous que l'on pense et à Yverdon des débrayages se sont produits. Ils ont touché par la suite également les usines de Ste-Croix et d'Orbe.

Cependant, ici aussi, l'action massive, rapide et efficace de la FOMH a immédiatement produit ses effets. Les travailleurs des usines Paillard ont repris leur travail et attendent avec confiance la suite

des événements. Une solution satisfaisante est rapidement trouvée en faveur du personnel. Même si le conflit en soi n'est pas réglé, la procédure conventionnelle de conciliation et d'arbitrage est entamée.

*

Après Genève, Yverdon, on enregistre d'autres mouvements de mauvaise humeur et de mécontement. Dans le canton de Fribourg, conflit entre la FOMH et l'Union fribourgeoise des garagistes. Un débrayage d'un jour dans une fabrique d'horlogerie de Fleurier. Les éboueurs de Bâle déclenchent une grève d'avertissement. Tous ces incidents soulignent l'aggravation du climat social.

Mai

Le Conseil fédéral décide de réévaluer le franc de 7%, modifiant ainsi pour la première fois la parité de notre monnaie depuis la dévaluation de septembre 1936. C'est la crise monétaire mondiale qui explique cette décision.

Le Conseil fédéral a ainsi démontré qu'il est décidé à combattre l'inflation plus énergiquement que jusqu'à maintenant. Une politique plus dure s'impose. Le renchérissement en effet a progressé de 7% en un an. La réévaluation est une décision heureuse et les mesures qui sont annoncées en renforceront les effets.

*

C'est au cours du joli mois de mai que l'Union syndicale suisse peut publier l'évolution de ses effectifs durant l'année 1970. Pour la première fois depuis quelques années, on enregistre une légère augmentation qui pourrait bien amorcer un mouvement en avant qui correspondrait mieux aux succès remportés dans le domaine économique par les fédérations affiliées à l'USS.

*

Le congrès de l'Union syndicale danoise réuni à Copenhague groupant plus d'un million de travailleurs qui étaient représentés par 1100 délégués revendique le droit absolu de codécision dans les entreprises et le droit de participer à la répartition des revenus de la production.

Pour réaliser ces deux objectifs ils envisagent la création d'un fonds d'investissement alimenté par les bénéfices des entreprises. D'autre part, la cogestion pourrait être réalisée en obtenant la démocratisation des entreprises et en envisageant la participation des travailleurs à la direction des entreprises.

Le programme des syndicats danois va loin. Leur force numérique leur permet d'être optimistes à ce sujet. Le dynamisme avec lequel le congrès à pris ces décisions permet de penser qu'ils arriveront à réaliser rapidement ces postulats.

Le premier weekend de juin est généralement réservé à une votation fédérale. Cette année, deux objets étaient soumis au peuple. D'abord un article constitutionnel sur la protection de l'environnement, soutenu par l'Union syndicale suisse, qui est accepté par une écrasante majorité. Ensuite le nouveau régime des finances qui recueille aussi une majorité très confortable, tous les cantons l'ayant accepté. Même si le nouveau régime des finances fédérales n'est pas entièrement satisfaisant dans l'optique syndicale, s'inspirant du vieil adage: «à défaut de grives, il faut se contenter de merles», l'USS a défendu ce projet.

Chaque année, en juin se tient la Conférence internationale du travail. Elle était présidée cette année, pour la première fois, par un représentant des employeurs. L'honneur échut à Pierre Waline, de France. Ainsi durant ces 52 ans d'existence, seuls deux représentants non gouvernementaux ont accédé à la présidence de la conférence, soit en 1969, lors du cinquantenaire, où elle fut confiée à notre regretté Jean Möri et, cette année, au Français Pierre Waline.

Au cours de cette session qui a eu l'honneur d'accueillir le président du Sénégal, Son Excellence Senghor, plusieurs problèmes importants ont été abordés. Une convention et une recommandation concernant la protection des représentants des travailleurs dans les entreprises ont été acceptées à une large majorité.

Un autre point à l'ordre du jour, la protection contre les risques d'intoxication due au benzène. Ici aussi convention et recommandation sont acceptées. De plus, la conférence a ratifié une demidouzaine de résolutions dont la plus importante avait trait à l'apartheid. A ce sujet, l'OIT condamne unanimement la pratique raciste appliquée par le gouvernement de l'Afrique du Sud et son obstination dans la poursuite de sa politique d'apartheid envers la population non blanche résidant dans ce pays.

Cent treize Etats membres ont participé aux travaux de la conférence de l'OIT de 1971.

A La Chaux-de-Fonds, le Cartel syndical cantonal neuchâtelois fête son cinquantenaire en présence de plusieurs centaines de délégués et d'invités.

Le 26 juin, le président du Cartel syndical cantonal neuchâtelois, Pierre Raymond-Sauvain fête son 80° anniversaire. Membre du Comité syndical de l'USS, président de l'Union syndicale de Neuchâtel et environs, président du Cartel cantonal, Pierre Raymond est entré dans l'histoire du syndicalisme de Suisse romande.

6

Durant deux jours quelque 800 ouvriers de l'entreprise «Monteforno» de Bodio (Tessin) ont été en grève, la direction de l'entreprise n'ayant pas accepté les revendications présentées par la Commission ouvrière. La FOMH étant immédiatement intervenue, une entente a été trouvée.

Juillet

Le Conseil fédéral se ralliant à une proposition présentée par l'Union syndicale suisse, soumet au Parlement un projet pour un nouvel article constitutionnel sur la déclaration de force obligatoire de baux à loyer. Le message fait état de la convention du logement passée le 4 décembre 1970 entre l'USS d'une part et la FRI et l'URGI d'autre part, qui ouvre aux parties intéressées de nouvelles perspectives d'entr'aide. Sur le marché du logement le bailleur non seulement tient le couteau par le manche, mais surtout la plupart des locataires se trouvent dans un certain état de dépendance que l'anonymat croissant de la propriété foncière rend encore plus sensible. C'est pourquoi la proposition du Conseil fédéral vient à son heure. Le nouvel article constitutionnel dit: «La Confédération peut, pour encourager les réglementations à l'amiable et empêcher des abus dans le domaine des loyers et des logements, édicter des prescriptions concernant la déclaration de force obligatoire générale de baux à loyers cadres et d'autres mesures communes d'associations de bailleurs et de locataires ou d'autres organisations aui défendent des intérêts semblables.»

*

La commission ad hoc de l'USS chargée de l'étude du problème de la sécurité de l'emploi publie, après une étude et une analyse approfondies, son rapport à l'intention du Comité syndical. Dans ses conclusions, la commission recommande d'adresser un mémoire au Conseil fédéral suggérant l'élaboration d'une loi spéciale garantissant l'emploi du travailleur. Les frais inhérents au recyclage, y compris la perte de salaire durant un nouvel apprentissage, doivent être supportés par les employeurs et l'Etat.

Août

En cette mi-été la surprise vient des Etats-Unis. Le président Nixon a pris la décision de supprimer la convertibilité du dollar en or. Les banques centrales étrangères ne peuvent plus échanger les dollars contre du métal jaune aux Etats-Unis. Les relations entre le dollar et les autres monnaies peuvent donc être fixées librement à New York et le taux peut varier selon la situation. De plus, le président des Etats-Unis décide de frapper d'une surtaxe de 10% toutes les importations soumises à un droit de douane ou contin-

gentées. En outre, pour une durée de 90 jours, il a bloqué les prix et les salaires.

Ces décisions ont fait l'effet d'une bombe en Europe en particulier au Conseil des ministres de la CEE. Pour notre pays, c'est en particulier l'industrie d'exportation qui est touchée. Même si les décisions prises ne sont pas alarmantes, il n'en est pas moins vrai que les entreprises d'exportation auront davantage de peine à écouler leurs produits vers les Etats-Unis.

L'initiative syndicale pour la participation est déposée le 25 août. Elle a réuni plus de 160 000 signatures.

Ces signatures ont été recueillies dans un délai record de deux mois. Le résultat est donc satisfaisant. Il confirme que les travailleurs veulent que leurs droits démocratiques soit étendu au domaine économique. Le hasard à voulu que cette initiative syndicale pour la participation soit la centième des initiatives populaires déposées depuis l'extension en 1891 du droit d'initiative aux revisions partielles de la constitution.

Rappelons que cette initiative confère à la Confédération le droit de légiférer sur la participation des travailleurs et de leurs organisations aux décisions dans les entreprises et administrations.

Septembre

L'occupation de travailleurs yougoslaves en Suisse a fait l'objet d'un échange de vues entre l'USS et les représentants du Conseil des syndicats de Yougoslavie. Les deux parties ont examiné les problèmes de la main-d'œuvre yougoslave occupée en Suisse. Il ressort de cet entretien que les avis des deux parties concordent. L'effectif relativement faible des travailleurs yougoslaves, de 30000 environ, ne pose pas de problèmes qu'une collaboration confiante ne permette de résoudre. Les abus qui ont été décelés concernent avant tout les secteurs de l'agriculture, de l'hôtellerie, les établissements hospitaliers et en partie seulement l'industrie du bâtiment. Les mandataires de l'USS ont donné l'assurance que tous les travailleurs yougoslaves membres d'une fédération affiliée bénéficient des mêmes droits statutaires que les Suisses. Les deux centrales syndicales ont décidé de diffuser en commun un imprimé invitant les travailleurs yougoslaves à s'organiser au sein d'une fédération de l'Union syndicale suisse.

Les organisations syndicales des pays de l'AELE et des communautés européennes mettent en garde contre les dangers que la crise monétaire internationale pourrait occasionner. Cette crise constitue une menace contre le commerce international et la croissance économique continue. Dans ce dernier cas elle peut conduire

à une guerre commerciale internationale, qui pourrait avoir des conséquences étendues et irréparables sur l'emploi ainsi que sur le niveau de vie. Aussi, le mouvement syndical des pays intéressés revendique-t-il une concertation immédiate et constructive entre les pays industrialisés afin de trouver une solution à la crise, solution qui devrait contribuer à la création de relations monétaires internationales, stables, durables et réalistes.

*

Plus d'une centaine de responsables permanents romands des fédérations professionnelles affiliées à l'USS se sont réunis au Comptoir suisse pour discuter les problèmes monétaires. Ils ont entendu à cette occasion un exposé de M. Leemann, d^r en sciences économiques, directeur de la Banque centrale coopérative, sur la situation monétaire internationale à l'heure actuelle. De plus, les secrétaires centraux Besuchet, Portner, Haari ainsi que M. Corti, directeur de la BCC à Lausanne, ont animé un forum sur l'épargne des travailleurs.

*

C'est le 17 septembre que l'Union suisse du commerce et de l'industrie (Vorort), par la voie de son président, présente des propositions tendant à bloquer les prix et les salaires et à allonger la durée du travail.

Une telle proposition ne peut être que l'émanation de la panique régnant au Vorort après les décisions du président des Etats-Unis. S'il n'est pas contestable que certaines entreprises sont dans une situation difficile, cela ne veut pas dire que l'économie suisse dans son ensemble soit menacée. Même quelque peu camouflé, un blockage des salaires aggraverait immédiatement les tensions sociales. La Suisse ne serait pas le premier pays à faire cette expérience. L'idée que les riches et les pauvres doivent faire le même sacrifice exprimé en pour-cent de leurs revenus est trop absurde pour être réalisable.

L'Union syndicale s'oppose énergiquement aux propositions du président du Vorort. Elle n'entend pas céder à la panique ni s'associer aux solutions que la peur suggère. Dans les situations psychologiquement difficiles, il importe tout d'abord de garder son sangfroid et sa clarté de vue. La nérvosité que semble révéler la réaction du Vorort ne laisse pas d'être inquiétante. Elle ne peut être que préjudiciable à l'économie.

Octobre

La VPOD, syndicat du personnel des services publics, lance une initiative pour une assurance fédérale en responsabilité civile. Le texte de cette initiative constitutionnelle:

«La Confédération instituera par la voie législative une assurance fédérale pour la couverture de la responsabilité civile des véhicules à moteur et des cycles.»

Appuyée sans réserve par l'Union syndicale suisse, cette initiative fait front aux augmentations que les compagnies d'assurance vou-laient imposer aux possesseurs de véhicules à moteur dès le 1er janvier 1972.

Etant donné que les détenteurs de véhicules à moteur sont tenus de par la loi de conclure une assurance de responsabilité civile, ils ne doivent pas être à la merci des assurances privées à la recherche de profits. C'est pourquoi cette initiative est lancée.

*

Durant le premier weekend d'octobre, la grande fédération des ouvriers sur bois et du bâtiment s'est réunie en congrès trisannuel à Sion. Présentant le rapport moral, Ezio Canonica a déclaré: «La politique syndicale ne peut plus relever de l'improvisation. Elle doit être programmée et rester assez souple pour être constamment ajustée au dynamisme de notre époque.»

*

Vers la mi-octobre, une délégation de l'Union syndicale suisse a rencontré à Rome les représentants des trois grandes confédérations syndicales italiennes CGIL, CISL et UIL. Il s'est agi d'une première rencontre officielle de l'USS avec les trois centrales italiennes. Elle a permis un vaste échange de vues sur les problèmes des travailleurs italiens dans la Confédération helvétique et sur le développement entre les syndicats des deux pays.

Ces conventions ont permis de vérifier la convergence des orientations respectives sur un certain nombre de questions fondamentales d'intérêt commun, la nécessité d'approfondir les aspects spécifiques dans des groupes de travail, l'opportunité de poursuivre le dialogue sur les autres questions et sur les problèmes qui se feront jour au fur et à mesure.

De nouvelles rencontres sont prévues pour le début de l'année 1972.

*

Enfin, l'événement le plus important de ce mois d'octobre: les élections aux Chambres fédérales. Dans l'ensemble, ces élections ont démontré une stabilité politique assez remarquable, même si le «mouvement républicain» et «l'action nationale» gagnent dix mandats d'un seul coup. Ce qui importe, c'est que ce léger déplacement à droite reflète un certain malaise au sein de la population, une perte de confiance envers ceux qui sont aux responsabilités. La votation fédérale du 7 juin 1970 sur l'initiative Schwarzenbach avait déjà révélé ce mécontentement. Le temps qui s'est écoulé dans l'intervalle a été trop court pour permettre d'en éliminer les causes. Il

s'agira donc de tout mettre en œuvre pour rétablir pleinement la confiance et la cohésion. Une politique dynamique et novatrice conçue de manière à exprimer plus nettement et vigoureusement la volonté de mettre plus de justice, de dignité et de bonheur dans notre société.

Les chefs syndicalistes qui se représentaient en réélection ont, à une exception près, tous vu leur mandat confirmé. Parmi les nouveaux élus, le président central de la FOBB, Ezio Canonica.

Pour la première fois les femmes participaient au scrutin. Elles n'ont pas apporté de bouleversements. Cependant, fait réjouissant à souligner, douze femmes siègent aux Chambres fédérales, une au Conseil des Etats, onze au Conseil national. La Suisse romande est dignement représentée par quatre femmes, une dans chacun des cantons de Genève, Fribourg, Valais, Neuchâtel.

Novembre

En novembre, le chancelier de la République fédérale allemande, Willy Brandt, se voit décerné le Prix Nobel de la Paix. Ainsi un éminent et actif ami du mouvement syndical international a été honoré pour la lutte qu'il conduit depuis d'innombrables années en faveur de la paix dans le monde.

*

C'est en novembre que le Conseil fédéral publie le message aux Chambres fédérales concernant la revision de l'assurance vieillesse et survivants.

Les propositions présentées sont importantes. Les rentes vont être augmentées en moyenne de plus de 40%.

Cette amélioration qui devrait entrer en vigueur si tout va bien le 1er janvier 1973, entraînera une augmentation des prestations AVS de 2,7 milliards de francs. Ainsi l'ensemble des versements AVS/AI, compte tenu des prestations complémentaires, atteindra 7,6 milliards de francs par an.

La 8° revision de l'AVS permettra de faire un pas important vers la prévoyance vieillesse, survivants et invalidité étendue, telle que dans son message, le Conseil fédéral la préconise sur une nouvelle base constitutionnelle.

*

Un autre message du Conseil fédéral invite le Parlement à l'autoriser à ratifier la convention N° 100 concernant l'égalité de rémunération des hommes et des femmes pour un travail de valeur égale, qui fut adoptée en 1951 déjà par la Conférence internationale du travail. A plusieurs reprises cet objet fut soumis au Parlement sans cependant qu'il y ait eu ratification. En mars 1970, le Conseiller national Leuenberger avait déposé un nouveau postulat demandant de reve-

nir sur cet objet. Cette fois-ci le Conseil fédéral recommande la ratification. Espérons que les Chambres fédérales suivront leur gouvernement dans ses conclusions.

*

L'Ecole ouvrière suisse (école de cadres syndicaux) fête ses 25 ans. Au cours de ce quart de siècle, au gré de stages successifs, quelque 600 militants syndicaux alémaniques et 300 romands ont bénéficié chacun d'une formation assez poussée pour permettre d'accomplir les tâches syndicales que les syndicalistes leur ont confiées.

L'Ecole ouvrière est devenue un instrument indispensable du mouvement syndical. Elle a eu jusqu'ici un heureux développement. Que cela continue!

Décembre

La guerre a repris ses droits dans une nouvelle partie de notre globe des peuples s'entretuent. Hindous et Pakistanais en sont finalement venus aux armes.

La seule façon de se faire comprendre, de s'entendre doit-elle nécessairement passer par une tuerie générale?

Certainement pas. C'est bien plutôt la vanité, l'amour-propre mal placé des hommes qui sont à l'origine des conflits armés.

Quand enfin les humains seront-ils plus intelligents?

Quand, enfin, l'amitié, la bonté remplaceront-elles haine et méchanceté?

*

Dans notre pays, le 8 décembre fut une journée mémorable. C'est l'élection de notre gouvernement! Les six conseillers fédéraux sortants sont tous réélus. Nouvelle arrivée: Kurt Furgler remplace le chef du Département fédéral de justice et police, Ludwig von Moos démissionnaire.

Ainsi, après une absence de douze ans, le canton de St-Gall aura de nouveau une représentation au Conseil fédéral.

Président de la Confédération pour l'année nouvelle: Nello Celio, vice-président: Roger Bonvin.

Rien de nouveau sous le soleil, même pas un choix pour l'élection du nouveau candidat au Conseil fédéral.

*

Le Conseil fédéral répond à l'Union syndicale suisse suite au mémoire que celle-ci lui a adressé concernant la sécurité de l'emploi. Dans cette réponse le Conseil fédéral relève que l'Ofiamt se préoccupe depuis assez longtemps déjà de l'élaboration d'une nouvelle conception en matière d'assurance chômage. Cette revision tend en particulier à étendre les bienfaits de l'assurance-chômage aux travailleurs touchés par le chômage technologique. Dans cette

optique, il s'agira de voir, dit le Conseil fédéral, dans quelles conditions l'on pourra tenir compte des revendications que présente l'Union syndicale suisse.

Le projet de l'Ofiamt nécessite la modification de l'article 34^{ter}, al.3 de la Constitution fédérale. Il appartiendra au Conseil fédéral de décider si les innovations prévues par l'Ofiamt doivent être soumises, en procédure de consultation, aux cantons et organisations économiques. Le cas échéant, il s'agit d'attendre le résultat d'une telle consultation avant de poursuivre les travaux dans cette voie.

Lentement l'idée d'une sécurité de l'emploi fait son chemin dans notre pays. C'est réjouissant!

Ainsi la fin de l'année 1971 est assombrie par le bruit des canons dans une nouvelle région de notre globe. A cela ajoutez les bruta-lités policières, les procès-bidons dans les pays sous régime de dictature, ajoutez-y les agitations sociales dans un certain nombre de pays européens, ajoutez-y les soulèvements et autres tueries en Ulster et vous constaterez que les vœux que nous avions exprimés au début de l'année dernière, ne se sont pas réalisés. De loin pas! «Paix sur la terre parmi les hommes de bonne volonté», oui c'est, malgré tout, l'espoir que nous exprimons en ce début d'année!